



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

*Edition N°9
Janvier 2011*

Gazette de la Petite Meurthe

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Mercredi :	8h00 à 11h30
Jeudi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 11h30
Samedi :	8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 9h00 à 11h00 lundi, mercredi, vendredi et sur rendez-vous



Photo de Mr Jacky VOYEN

Maire : Christian HERRY
Première Adjointe : Nicole STRABACH
Adjointe communication : Sylvia DIDIERDEFRESSE
Adjoint Spécial du Grand Valtin : Gérard FABRIZI
Conseillers Municipaux : Christian BARADEL, Patrice BOUX, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK,
Philippe DULAC, Liliane DURAND, Claude ETIENNE, Guy MATHIEU, Alain MEYER, Gilbert THIRIET

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

Voici notre neuvième Gazette qui, je l'espère, répondra à vos attentes. Ce bulletin conçu, rédigé et imprimé par la commission communication présente une rétrospective de l'année écoulée mais aborde aussi les projets futurs.

Nous l'avons voulu le plus attrayant possible mais bien sûr, il n'est pas parfait. Donc, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions.

Une année vient de se terminer, une autre commence, sur fond de violence avec la mort d'otages au Niger, la révolution en Tunisie et les incertitudes économiques qui affectent bon nombre de nos compatriotes et chez nous, tout particulièrement les salariés des Papeteries du Souche.

Au niveau communal, nous ne pouvons que constater le désengagement progressif de nos financeurs, ce qui nous incite à la prudence au niveau des investissements, sans pour autant sombrer dans l'immobilisme car les besoins sont présents. Il nous faudra également suivre de près la réforme territoriale qui se prépare.

En ce début 2011, soyons malgré tout optimistes. Que la nouvelle année réponde à toutes vos attentes personnelles et professionnelles. C'est le souhait le plus cher de vos élus.

Cordialement,

Christian HERRY



Conception et rédaction : commission communication composée de Christian HERRY, Lydia CUNY, Roger CYPARYSZCZAK, Sylvia DIDIERDEFRESSE, Liliane DURAND, Nicole STRABACH
Gérard FABRIZI a également fortement participé à la rédaction de ce numéro de la Gazette
Crédit photos : commune, associations, entreprises et habitants
Imprimé par nos soins, interdit de jeter sur la voie publique.

VIE LOCALE

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



Les demandes de carte nationale d'identité sont désormais transmises à la préfecture.

Ainsi, le délai de réception est plus long, il faut attendre environ 1 mois pour que votre nouvelle carte arrive en Mairie.

Nous tenons à vous en avertir afin que vous entrepreniez vos démarches en temps utile pour obtenir ce document.

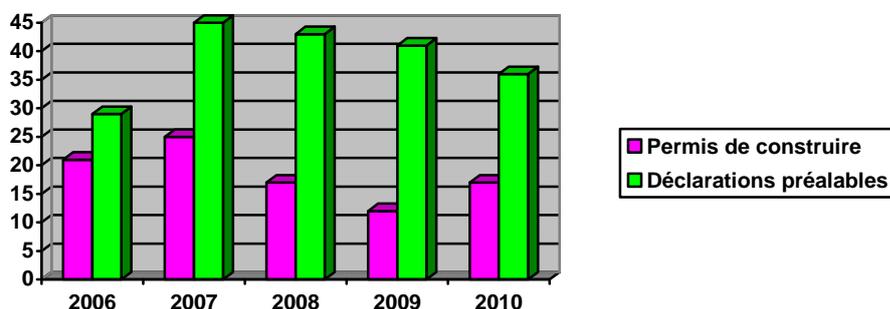
LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- le **formulaire de demande CERFA** (disponible en mairie) dûment complété et signé par vous ou, si vous êtes mineur, par la personne exerçant l'autorité parentale.
- **2 photographies d'identité** de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue (réalisées par un photographe professionnel ou une cabine automatique agréée).
- **un justificatif de domicile ou de résidence** (par exemple : acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition, facture d'énergie ou de télécommunications).
- **le cas échéant, un timbre fiscal** : La CNI est gratuite, mais son renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 euros si l'ancienne carte ne peut être présentée.
- **un justificatif d'état civil** (extrait d'acte de naissance avec filiation ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage).

DOSSIERS D'URBANISME

17 demandes de permis de construire ont été déposées au cours de l'année 2010 dont 6 pour de nouvelles habitations.

36 déclarations préalables ont été enregistrées (garages, appentis, installation de panneaux photovoltaïques, petites vérandas, clôtures etc....)



LISTE DES AIDES COMMUNALES

Une prime au ravalement de façade de 12.5 % du montant des travaux, plafonnée à 686 € ou 343 € selon les cas, est attribuée aux 6 premiers dossiers déposés chaque année. En 2010, seulement 4 demandes ont été enregistrées.



Une participation de 250 € est accordée pour le branchement électrique des résidences principales nouvellement construites.

Une prime de 20 € est versée à tous les enfants nés dans l'année, lors de l'ouverture d'un compte à la Caisse d'Epargne par les parents.



Vous pouvez bénéficier d'une aide à hauteur de 74 €, pour le séjour de vos enfants de moins de 16 ans, en Colonies de vacances, Centres aérés, Classes de découverte, Classes de mer et voyages pédagogiques. Cette participation versée aux familles ou organismes sur présentation de la facture est valable une fois par an et par enfant.

Plus de 70 participations ont été versées en 2010.

Cette année, 49 participations ont été versées pour la prise en charge des vignettes de transport scolaire jusqu'à la classe de Terminale (générale, technologique ou professionnelle).

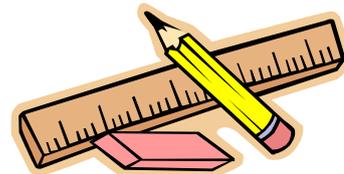


ENFANTS SCOLARISES

92 enfants sont scolarisés à l'école communale
16 enfants de primaire sont scolarisés à l'extérieur de la commune, en majorité à Xonrupt-Longemer

52 enfants aux collèges de Fraize, Corcieux, Gérardmer et Saint-Dié

Et 38 dans différents lycées de la région.



CCAS

RAPPEL

Les rencontres mensuelles : jeux de cartes, de société... ont toujours lieu le 1^{er} mercredi du mois à partir de 14 heures à la Salle des fêtes.

Participez nombreux à ces moments de détente très conviviaux, animés par Noëlle ANTOINE que nous remercions pour sa disponibilité !

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Votre participation est essentielle et obligatoire. Vos réponses resteront confidentielles.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il a lieu tous les 5 ans et fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Les résultats officiels de ce recensement seront connus en 2012.

Trois agents sont chargés du travail : Madame Jessie LEHMANN et Messieurs Pierre GERARD et Yves VOLPINI. Chacun s'est vu attribuer un secteur d'intervention.

Nous vous remercions par avance de leur réserver le meilleur accueil.

CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR DANS LES ESPACES NATURELS

La circulation des véhicules à moteur (4x4, quads, motos, voitures, ...) n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique, à savoir :

- les routes nationales,
- les routes départementales,
- les routes communales
- les chemins communaux SAUF FERMETURE SIGNALISEE



La circulation est formellement interdite sur un simple sentier, un layon forestier, un terrain privé dont vous n'êtes pas propriétaire, ...

En cas de non respect, les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes et à la mise en fourrière de leur véhicule.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le lit des cours d'eau (rivières, ruisseaux, ... à débit permanent) appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus d'en assurer l'entretien.

Les travaux dans le lit mineur ne peuvent se faire qu'**entre le 1^{er} avril et le 31 octobre.**

Plusieurs cas peuvent se présenter :

- Travaux réalisés manuellement : ils ne nécessitent aucune déclaration ni autorisation.
- Intervention d'un engin : selon la nature des travaux envisagés, le pétitionnaire doit déposer à la Préfecture un dossier soit de déclaration, soit d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à la Mairie ou à la Préfecture des Vosges, Bureau des procédures environnementales, téléphone : 03 29 69 87 66

CONTRAT D'ASSISTANCE PLOMBERIE ET EVACUATION DES EAUX

De nombreuses personnes ont reçu récemment un courrier de la Générale des Eaux proposant un Contrat d'Assistance pour les interventions sur les canalisations d'eau des habitations.

Nous précisons que la commune n'est nullement associée à cette démarche, chacun restant libre de confier ses travaux de plomberie à l'Entreprise de son choix.

Concernant le réseau public de distribution d'eau, c'est l'entreprise HYDR'EAU SERVICES qui est mandatée par notre commune pour en assurer l'entretien.

Nous tenions à faire cette mise au point.

DEFIBRILLATEUR

OPERATION Défi Deo

Au pays de la Déodatie, on relève chaque année plus de 100 interventions du SAMU pour mort subite. Il s'agit de chiffres qui sont très largement supérieurs à ceux observés dans d'autres domaines par exemple dans celui des accidents de la route.



Apprenez à sauver une vie.

« Le syndicat mixte du Pays de la Déodatie a fait de sa politique de santé publique une priorité. Aujourd'hui, en France, de nombreuses collectivités se mobilisent pour lutter contre la mort subite et améliorer ainsi les taux de survie à un arrêt cardiorespiratoire.

Communiquer sur l'enjeu de l'arrêt cardiaque, former les habitants aux gestes qui sauvent, équiper les communes en défibrillateurs, tels sont les objectifs de DEFI-DEO. Avec 30 communes équipées sur 93 dès la première tranche, le Pays de la Déodatie devient le premier territoire intercommunal de France à équiper ses communes de façon aussi ambitieuse. Le projet DEFI-DEO est une opportunité de rassembler les communes et offrir ainsi à chaque habitant de notre territoire les moyens de sauver une vie. »

Le président du Pays de la Déodatie – Etienne POURCHER

Cette année, le Pays a pu proposer aux collectivités 30 kits DEFIDEO à moitié prix. Ces kits comprennent un défibrillateur automatique externe ainsi que des consignes d'utilisation, signalisation et maintenance.

Le 22 septembre a eu lieu à l'Institut de Formation des Soins Infirmiers (IFSI) de Saint-Dié une cérémonie officielle de remise en mains propres des kits aux collectivités.

Dans notre commune, une séance de formation s'est déroulée à la Salle des fêtes le 4 novembre dernier, en présence d'un nombreux public.

Notre défibrillateur est installé sur la façade de la Mairie, côté entrée Salle des fêtes, près de la boîte aux lettres de la Poste.

Les consignes d'utilisation sont affichées sur place.

TARIFS 2011

Le Conseil Municipal réuni en date du 10 décembre 2010 a décidé de revaloriser certains tarifs à compter du 1^{er} janvier 2011, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

CANTINE :

Les tarifs des tickets augmentent de 0.10 € ce qui porte leur montant à :

Ticket enfant : 3.60 €

Ticket adulte : 5.80 €

Suite à la décision prise l'an dernier, les repas continuent d'être fournis par le restaurant scolaire de Fraize. Le tarif appliqué correspond à celui facturé par la commune de Fraize pour l'achat de ces repas. Les temps de garde et frais divers sont pris en charge intégralement par le budget communal. Une étude réalisée sur les 3 premiers mois de l'année scolaire, fait ressortir que le coût réel d'un ticket de cantine est supérieur à 8.50 € par enfant.

GARDERIE :

Les tarifs de la carte de garderie regroupant 15 demi-heures augmentent de 0.15 € ce qui porte leur montant à :

Carte **bleue** pour le 1^{er} enfant : 7.50 €

Carte **verte** pour le 2^{ème} enfant : 4.95 €

Carte **Orange** pour le 3^{ème} enfant : 3.45 €

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Tarifs de l'eau (commune):

Le Conseil Municipal a décidé de porter le tarif de l'abonnement à 84 €.

Le prix du m³ reste inchangé :

Tarif ordinaire : 0.72 € le m³

Tarif agriculteur : 0.22 € le m³

A ces tarifs s'ajoute la redevance pollution versée à l'Agence de Bassin Rhin-Meuse.

Rappelons que tout problème lié à la distribution d'eau : fuite, baisse de pression... doit être signalé à la Mairie, à défaut au Maire ou aux adjoints.

Tarifs assainissement (CCHM) :

Le conseil communautaire du 14 décembre 2010 a fixé la redevance d'assainissement à 2.10€ HT le m³ et l'abonnement à 64.89 € HT pour l'année 2011. La redevance assainissement ne concerne que les immeubles raccordés ou raccordables.

ATELIER DE DISTILLATION

L'atelier communal fonctionne du 15 novembre 2010 au vendredi 13 mai 2011.

Le kilo de matière à distiller est facturé 0.15 € depuis le 1^{er} janvier 2011.

TAXE DE SEJOUR

Il est rappelé que les propriétaires de locations saisonnières (gîte, chambre d'hôtes...) sont tenus de collecter la taxe de séjour auprès de leurs vacanciers.

Cette taxe a été instaurée le 9 janvier 1999 ; une délibération en date du 19 septembre 2008 a porté son montant à 0.40 € par personne et par nuitée.

Cette taxe ne s'applique pas aux enfants de moins de 12 ans.

Merci de faire le nécessaire rapidement.

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Cette commission, nommée par le Président du Conseil Général, s'est déjà réunie à deux reprises, les 22 septembre et 9 novembre derniers.

Rôle de la CCAF

Elle est chargée de proposer au Conseil Général des mesures de réglementation des boisements et de délimitation des périmètres correspondants dans un délai maximum de 4 ans.

Pendant toute la durée de la procédure, les mesures conservatoires qui suivent sont mises en place :

Tout propriétaire qui veut procéder à des semis ou plantations d'essences forestières, y compris ceux destinés à la production d'arbres de Noël, sur une parcelle située en dehors de la zone NF du PLU, doit en faire la déclaration à la Mairie. Cette déclaration est soumise à l'autorisation de la CCAF et le propriétaire ne peut commencer les travaux avant d'avoir reçu l'avis favorable de celle-ci.

La décision de la commission sera adressée dans un délai de 2 mois à compter de la tenue de la CCAF.

En cas de plantation effectuée sans déclaration préalable ou de non respect de la décision de la CCAF, le propriétaire de la parcelle concernée s'expose aux sanctions prévues par les articles L126-1, R.126-10 du Code Rural.

Rappel de quelques règles concernant les distances à respecter pour les boisements autorisés : 30 mètres des habitations en zone NF, 4 mètres des fonds cultivés, 3 mètres de la limite des voies communales et chemins ruraux.

DISTINCTIONS

Lors de la cérémonie des vœux du 15 janvier dernier, Jean Marchal qui s'est dévoué pendant 25 ans au service de ses concitoyens, s'est vu remettre le diplôme d'Adjoint honoraire. Cette distinction est conférée par le Préfet aux anciens Maires et Adjoints qui ont exercé pendant au moins dix-huit ans. Jean a assumé ses fonctions d'Adjoint aux forêts avec sérieux et compétence.

Claude Baradel, Adjoint spécial du Grand Valtin du 20 mars 1983 au 9 mars 2008 a reçu des mains du Maire le même diplôme bien mérité.

Depuis l'AVC dont il a été victime en automne 2008, Claude est pensionnaire au CHI de Golbey et supporte son handicap avec courage.

Nous adressons toutes nos félicitations aux deux récipiendaires.

RECOMPENSES MAISONS FLEURIES 2010



Une cérémonie a été organisée le vendredi 29 octobre en l'honneur de nos concitoyens dont les réalisations ont été particulièrement remarquées lors de deux passages « incognito » du jury. Les nouveaux habitants de la commune étaient également conviés à cette manifestation.

1 ^{er} Prix	Mme et Mr Alain AUZELY
2 ^{ème} Prix	Mme et Mr Jean-Paul TOUSSAINT
2 ^{ème} Prix	Mme et Mr Sébastien BARADEL
2 ^{ème} Prix	Mme et Mr André BERTRAND
3 ^{ème} Prix	Mme et Mr Bernard COLIN
3 ^{ème} Prix	Mme et Mr Joël BARADEL
3 ^{ème} Prix	Mme et Mr Jean-Claude TSI
3 ^{ème} Prix	Mme et Mr Marcel L'HOTE
3 ^{ème} Prix	Mme et Mr Gérard KLING
3 ^{ème} Prix	Mme et Mr Jean SAVIO
3 ^{ème} Prix	Mme et Mr Jacques MAIRE
3 ^{ème} Prix	Mme et Mr Maurice BASILLE

Félicitations aux lauréats et à toutes les familles pour leur contribution à l'embellissement du village.

NOTRE NOUVEAU 4X4

Le 8 novembre, notre commune a pris livraison du nouveau 4X4, un ISUZU de 160 chevaux. L'ancien, le MITSUBISHI rouge a été réformé suite à un dernier contrôle technique. Ce véhicule, mis en circulation en 1994, avait été acquis d'occasion en 2004.



Le choix s'est porté sur ce modèle pour des critères de charge utile, de puissance et de prix. Les amortisseurs et les lames de ressort ont été renforcés. Une benne basculante et une lame de déneigement ont été conçues et montées par l'entreprise HIVIACO de Cornimont.

Le coût total s'élève à 33 000,00 € HT, la TVA étant récupérée par la commune pour les dépenses d'investissement.

En période hivernale, le véhicule permettra le crassage/salage après le passage du tracteur RENAULT jaune, comme par le passé, mais assurera simultanément le déneigement pour les hauteurs moyennes (15cm) de neige.

Ainsi nous prévoyons de remplacer une soixantaine d'heures sur les 130 heures de déneigement annuel du tracteur RENAULT dont le coût horaire avec le chauffeur est évalué à 45,00 € et une durée moyenne de tournée de 12 heures.

Pour les autres tournées, celles du camion RENAULT et du tracteur DEUTZ (vert), il permettra un temps de mise en opération plus rapide, toujours par enneigement moyen sans oublier le traitement des congères.



Cet hiver nous permettra d'évaluer les possibilités de cet investissement et d'organiser les interventions de déneigement en conséquence.

La benne basculante évitera de mobiliser le camion pour le transport de vrac de faible tonnage.

UN MOT SUR LE DÉNEIGEMENT

Notre commune qui s'étend sur plus de 4 500 hectares, du Belrepaire (la station d'épuration) à Balveurche connaît des différences d'altitude importantes (Sérichamp 1142 mètres et Belrepaire 472 mètres) et ainsi des différences climatiques et d'accessibilité contrastées.

Le déneigement ou viabilité hivernale en terme technique, est partagé en 4 zones principales :

1. La cour et les accès de l'école : (Altitude 515 mètres) est assurée par une employée communale qui dispose à présent d'une turbine à neige.

2. Les fonds de vallée d'Hervafaing à Sondreville : (Altitude 471 à 585 mètres) sont traités par le camion équipé d'une lame biaise et d'une sableuse. (10 à 20 sorties annuelles)

3. Les hauts de vallée, Boslimpré, Le Souche, Les Grimels, et certains endroits non accessibles au camion en raison de la déclivité : (Altitude 530 à 773 mètres) sont traités par le tracteur RENAULT, équipé d'une lame de type étrave transformable. (10 à 15 sorties annuelles de déneigement seul pour plus de 130 heures)

4. Le Grand Valtin et le Surceneux : (Altitude 810 à 900 mètres) sont traités par le tracteur DEUTZ équipé d'une lame de type étrave transformable. L'engin est équipé, depuis l'hiver dernier, d'une saleuse autoportée et autochargeuse (30 à 40 sorties annuelles). Un stockage de sel a été aménagé près de l'ancienne école à cet effet, ce qui présente deux avantages :

- La suppression de 3 à 4 interventions par tournée avec le 4X4 pour le crassage.
- La suppression des délais entre le déneigement et le salage/crassage, souvent à l'origine de la formation de glace.

Prospectives :

Outre l'acquisition du 4X4 équipé d'une lame biaise, qui va constituer un véhicule d'appoint et de soutien au déneigement, des demandes de devis sont en cours pour équiper le tracteur RENAULT d'une saleuse/crasseuse embarquée. Cela évitera le passage à posteriori du 4X4 pour le crassage.

Deux ou trois stockages secondaires seront à disposer judicieusement en fonction de l'autonomie, afin d'éviter les allers et retours au stockage principal des locaux techniques.

L'expérience des possibilités du nouveau 4X4 nous éclairera sur l'opportunité économique de ces futurs investissements.

Des raclours souples, qui ont une agressivité moindre sur le revêtement des chaussées, ont déjà remplacé les raclours métalliques au Grand Valtin. Des raclours de différentes souplesses vont être expérimentés, pour tenir compte de la forme en W des voies, de la « rugosité » de certains chemins, afin d'épouser au mieux la forme de ceux-ci. Cette technique sera utilisée l'an prochain, pour le tracteur Renault, en fonction des résultats au Grand Valtin.



L'INTERCOMMUNALITE ET NOTRE TERRITOIRE

La bergerie a fait peau neuve.

En effet la couverture de plaques ondulées ETERNIT a été remplacée gratuitement par la société KUNTZ-COLNAT au titre de la garantie décennale. Des défauts dûs à une mauvaise série de fabrication étaient apparus, entraînant une mauvaise étanchéité à la pluie.



La piste multi-activités a été sécurisée.

Des palissades ont été installées de part et d'autre des culées du pont qui enjambe la Petite Meurthe. Ceci afin de prévenir les chutes potentielles (plus de 4mètres), en particulier des jeunes cyclistes, dans le lit de la rivière.

La scierie du Lançoir.

Les travaux de la deuxième tranche sont en cours. Ils concernent les aménagements intérieurs : sanitaires, accessibilité, organisation du circuit de visite...



La scierie a connu une fréquentation de 7000 visites payantes pour 2010, et ce malgré les travaux d'aménagement des extérieurs tant de gros œuvre que paysagers.

Le nettoyage de couveuses(*) en bordure de voies communales a permis de fournir le Lançoir en troncs. Les planches ainsi débitées sont récupérées par la commune.

La station d'épuration.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'accès à la station d'épuration est sur la commune de Fraize, mais la station est sur notre territoire ; elle est à la limite extrême nord du ban communal.

Les travaux ont pris fin en décembre, avec le remplacement du dégrilleur qui ne donnait pas entière satisfaction par une machine plus performante. Ce changement a été consenti par l'entrepreneur, sans coûts supplémentaires, mais au prix d'après négociations.

Des visites publiques de la station seront organisées dès le printemps : venez nombreux, c'est digne d'intérêt.



L'étang du Souche

La dernière assemblée générale de l'association de pêche, qui gère l'étang, a élu M. Mangeonjean André en remplacement du président sortant M. Plantin Claude. Nous vous rappelons que le site peut être loué aux associations qui en feront la demande auprès de la CCHM avant le mois de mai.

(*) La couveuse (covrasse en patois) désigne en langage forestier, des résineux qui se sont implantés naturellement de manière isolée dans les friches ou en lisière. Ces arbres sont extrêmement branchus, de piètre qualité et de faible valeur commerciale. En forêt, la couveuse empêche le développement de la régénération en étouffant les jeunes plants mais sert de refuge au gibier.

LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR NOTRE VILLAGE

Au début de cette année 2010, il vous était distribué avec le bulletin municipal, un questionnaire destiné à recueillir votre avis sur différents points concernant la collecte des déchets dans notre village.

Vous avez été plus de 83 à y répondre, ce qui correspond à un taux de réponses égal à 20,06% des foyers (15% des résidences principales et 8% des secondaires).

En ce qui concerne la collecte des déchets, la fréquence de passage et la qualité du service, le taux de satisfaction est de 83%, 73% et 69%. Pour les points de regroupement (bacs collectifs) : situation (83% de satisfaction), contenance (67%), entretien (67%) , commodité d'utilisation (94%).



S'agissant de la collecte des déchets en PAV (Points d'Apport Volontaire), vous êtes 79% satisfaits de leur implantation, 83% à les utiliser. Les consignes de tri affichées (82% de satisfaction) et de leur commodité (83%).

Par contre, vous manifestez une forte insatisfaction à propos de la fréquence du vidage.

Enfin si la gestion en général des déchets rencontre une satisfaction majoritaire (83% de satisfaits), il n'en va pas de même en ce qui concerne l'information sur le fonctionnement, les coûts de la collecte et du traitement des déchets qui rencontrent une large insatisfaction (jusqu'à 71% d'insatisfaits ou d'indécis).

Pour les commentaires, pour ne prendre que les 4 plus forts, ils concernent : le surplus d'OM dû à la fréquentation saisonnière (31% des commentaires), le montant de la taxe (16%), l'insuffisance d'information sur le tri sélectif (13%), le manque de civisme de certains concitoyens (12% des commentaires).

La déchetterie est bien perçue, voire plébiscitée par certains commentaires. Le faible taux de fréquentation (73%) comparé aux autres communes, est dû à son éloignement pour les écarts, en particulier le Grand Valtin.

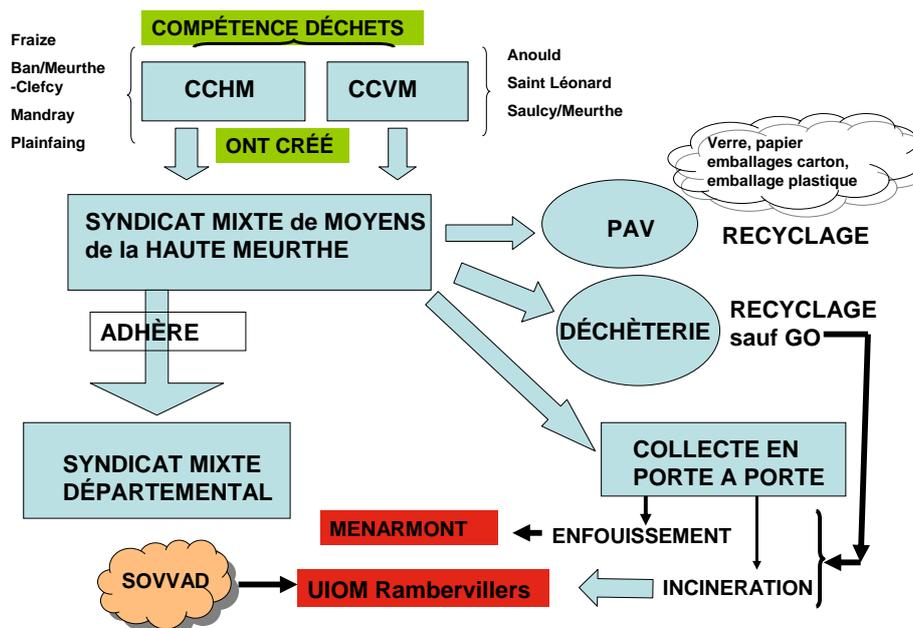
En tout état de cause, cette enquête va permettre au syndicat mixte d'adapter ses actions pour une meilleure satisfaction du plus grand nombre et d'étudier certains cas particuliers qui méritent aussi toute son attention.



Les résultats de la dernière commune ont été reçus et traités en décembre, ce qui va permettre de publier très prochainement le rapport complet des sept communes desservies par le syndicat.

L'organisation du Syndicat Mixte de Moyens de la Haute Meurthe (SMMHM)

1- Organisation de la collecte et du traitement



2- Le financement de la collecte (en porte à porte, PAV, déchèterie)

La collecte et le traitement de l'ensemble des déchets sur les territoires des deux Communautés de Communes a coûté 1 060 000 euros en 2009. Elle a été financée à 42,4% par la CCHM et 44,7% par la CCVM, 1,5% par la redevance spéciale et 11,4% par des financements complémentaires.

Le financement de la collecte est principalement assuré par un impôt : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), perçue par les Communautés de Communes qui en fixent le taux.

Commune	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune	TOTAL des cotisations
2009	14,98 %	1,72 %	15,98 %	2,75 %	0,134 %	12,94 %
2010	14,00 %	1,25 %	15,87 %	2,75 %	0,141 %	12,75 %
TEOM	1170	1170	1170	1170	1170	1170
Redevance spéciale	200	200	200	200	200	200
Financements complémentaires	200	200	200	200	200	200
TOTAL	1570	1570	1570	1570	1570	1570
TEOM	1170	1170	1170	1170	1170	1170
Redevance spéciale	200	200	200	200	200	200
Financements complémentaires	200	200	200	200	200	200
TOTAL	1570	1570	1570	1570	1570	1570

Commentaires

La TEOM que vous payez figure sur votre relevé d'impôt foncier bâti (colonne 5). Vous ne payez donc pas en fonction du volume ou poids de vos déchets mais de la surface et de la qualité de votre habitation. Chaque année, la base est évaluée ou réévaluée par le Trésor Public. Le taux d'imposition fixé par la Communauté de Communes de la Haute Meurthe (CCHM) était de 12,94% en 2009 ; il a été abaissé à 12,75% en 2010.

Les moyens de financement complémentaires sont obtenus par le rachat par les entreprises, en fonction du marché, des déchets recyclables, (par exemple les métaux, le plastique, le verre...) et les soutiens financiers apportés par les éco-organismes (éco-folio, éco-emballages...).

Le Syndicat Mixte vient de confier à un consultant, l'étude d'une possibilité d'introduire en remplacement de l'impôt, le financement de la collecte au moyen du paiement d'une redevance par l'utilisateur qui serait fonction de la quantité de déchets remis à la collecte.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2010

❖ FORET

- Réalisation du programme ONF
- Création de pistes et reboisement de plusieurs parcelles dans le « non-soumis »

❖ VOIRIE

- Gros programme d'enrobés mené surtout en parallèle avec les travaux d'assainissement
- P.A.T.A (point à temps automatisé) au Grand Valtin et dans le haut de la vallée
- Divers enduits bicouches au Centre
- Traitement des nids-de-poule par le personnel communal. A noter que la plaque vibrante acquise récemment s'avère très utile pour ce type de travaux.

❖ ELECTRICITE

- Enfouissement de réseau basse tension au Grand Valtin

❖ ECOLE

- Mise en place de l'Ecole Numérique Rurale, projet destiné à familiariser les élèves avec les nouvelles technologies : tableau numérique et micro-ordinateurs portables
- Pour le reste, se reporter à la Gazette numéro 8 d'octobre

❖ VEHICULE ET MATERIEL

- Outre le Pick-up, acquisition d'une plaque vibrante, d'une turbine à neige, d'illuminations de Noël et d'un défibrillateur.

PROJETS 2011

❖ COMMUNE (Priorités dont certaines dépendent de l'attribution de subventions)

- Amélioration des réseaux routiers et d'alimentation en eau
- Clôture des périmètres des captages et réservoirs d'eau potable
- Traitement de l'eau par chloration aux réservoirs de Straiture et des Calèches, conformément à la Loi
- Isolation et régulation du chauffage du bâtiment Mairie-Ecole
- Acquisition de 2 saleuses-crasseuses pour compléter l'équipement du pick-up et du tracteur Renault
- Achat de parcelles forestières qui jouxtent le communal et nous sont proposées. But : conforter la patrimoine de la collectivité.
- Aménagement du Centre : suite à l'étude réalisée par le C.A.U.E, le Conseil municipal devra réfléchir et prendre des décisions en fonction des possibilités financières et des nouvelles règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

❖ COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Assainissement

La 3^{ème} et dernière tranche du programme d'assainissement concernera 5 secteurs : Le Souche, Prestré, La Pellière, Damont et Les Poussées. 37 immeubles seront raccordés.

Les travaux d'une durée estimée à 18 semaines hors congés débuteront en juin par la rue de la Pellière. Pour fin octobre, tout devrait être terminé.

L'entreprise S.T.P.I de Saint-Nabord réalisera le réseau principal et Hydr'eau Services les branchements.

Une réunion à l'intention des riverains concernés est prévue le lundi 14 février à 19 heures, à la Salle des fêtes.

ETAT CIVIL 2010



13 Naissances :

25 janvier : Ilan, de Sébastien MERIMECHE et Audrey LAURENT
2 février : Pierre, de Stéphane MENET et Aurélie AUBERT
30 mars : Benjamin, de Julien HAGENAUER et Virginie HUGUENIN
22 avril : Noa, de Pascal BRAESCH et Séverine ANTOINE
12 juin : Liam, de Cédric RUEST et Fanny BRAJUS
3 juillet : Lisa, de Sébastien BARADEL et Alexandra CLAUDEL
17 août : Enzo, de Sandy BACHER et Christelle FORMET
19 août : Abigaëlle, de Emmanuel THIEBAUT et Mélanie MARCISIEUX
30 août : Evan, de David GERARD et Karine COLIN
6 septembre : Ethan, de Michaël TOUSSAINT et Nina WIEDERSTEIN
13 octobre : Mathis, de Hugo COLIN et Aurélie BALTHAZARD
12 novembre : Perrine, de Jérôme MORLOT et Patricia BENOIT
29 décembre : Pauline, de Mickaël DIDIERDEFRESSE et Sylvia MOREL



2 Mariages :

9 janvier : Sabine HAMIMOUNE et Guillaume TANTIN
14 mai : Alexandra DE LASSUS SAINT GENIES et Ghislain DE SAIVRE



11 Décès :

19 janvier : Manuel DE SOUSA, 84 ans
5 février : Fabien MOUROT, 45 ans
21 mars : Jeanne DUTREUX, veuve VICHARD, 89 ans
7 avril : Maxime FLAYEUX, 12 ans
25 avril : Fernand PHILIPPE, 74 ans
1 juin : René BARLOGIS, 80 ans
16 juin : Alain MATHIEU, 54 ans
26 juin : Pierre GEORGE, 79 ans
2 novembre : Frédéric COLNAT, 37 ans
7 décembre : Bernard ANDRIEU, 83 ans
30 décembre 2010 : Raymond VIOSSANGES, 87 ans

Vie associative

PETITE MEURTHE LOISIRS

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre par courrier
Adresse : Petite Meurthe Loisirs, 1199 RD73, 88230 Ban Sur Meurthe Clefcy
Adresse mail : pml@ban-sur-meurthe-clefcy.com
Téléphone : 03 29 56 81 85

Bourse aux vêtements 4/16 ans : 13 mars

Théâtre : le 19 mars avec la troupe **Métamorphose** de Baccarat, qui jouera « Panne-hic ! »

Bourse à la puériculture printemps/été : 10 avril

TONIC SAVEUR CLUB

Pour tout renseignement vous pouvez joindre la présidente, Noëlle ANTOINE :
Adresse mail : hbartheld@gmail.com
Téléphone : 03 29 50 38 19

L'association propose diverses activités culturelles, de loisirs et de détente (gymnastique, cuisine, sorties, voyages, soirées dansantes). Elle compte 22 adhérents dont 16 pratiquent la gymnastique, 10 la cuisine et 5 les deux activités. Pour la gymnastique, un certificat médical est obligatoire.

Rappel des activités régulières proposées :

- Gymnastique le mardi de 18 à 19 h, dispensée par Noëlle ANTOINE avec une bonne participation générale
- Cuisine, le dernier jeudi de chaque mois, ces réunions donnent lieu à la dégustation de bons menus variés

Projets d'activités 2010/2011 :

Les cours de gymnastique et cuisine restent inchangés.

Un dîner dansant est prévu le samedi 08/10/2011, salle Roger Loury à Anould, animé par l'orchestre Nostalgie (MORETTI).

Le repas de fin d'année aura lieu à la salle des fêtes de Ban sur Meurthe-Clefcy, le samedi 25/06/2011.

Une sortie/voyage est envisagée dans le courant de l'année, la date n'est pas encore définie.





« Le KOJIKI Club »
Association d'Arts Martiaux
NIPPON-KEMPO
et Self-Défense

Le KOJIKI Club, association à but non lucratif, sous la loi de 1901, créé le 14 décembre 2002
N° d'association : 0883003339 N° Siren : 500-689-187 N° Siret : 500-689-187-00010
Code NAF : 926A (Gestion d'installations sportives)

Affilié à: L'Association Nippon Kempo France ([A.N.K.F.](#)) de Sainte-Marguerite (88).
Le club permet de pratiquer le NIPPON-KEMPO et la self-défense (cours adaptés aux femmes)

Le NIPPON-KEMPO est un art martial originaire du Japon, issu de l'union du Judo et du Jiu-jitsu. Pratique pieds poings, projections, immobilisations, luxations. Cet art martial est abordable par tous.

L'objectif de l'association est de permettre une pratique sportive épanouie et de canaliser son énergie pour atteindre la performance et le contrôle de soi.

L'enseignement est adapté au niveau de chacun, permettant de côtoyer ceintures blanches à ceintures noires.

Les séances ont lieu le Mercredi : Enfants de 6 à 13 ans : 18h00 à 19h00
Adultes de 14 ans à plus : 19h00 à 20h30

A la salle des fêtes au-dessus de la mairie



Roland MARION

Cofondateur du Club
Président- Directeur Technique
Ceinture Noire 3°D
Nippon kempo Kyokai
Ceinture Noire 2°D
Nippon kempo Renmei
Instructeur Fédéral Diplômé



Didier HOCQUAUX

Cofondateur du Club
Secrétaire-Trésorier
Ceinture Noire 2°D
Nippon kempo Kyokai
Ceinture Noire 1°D
Nippon kempo Renmei



Adresse postale :

Association « Le KOJIKI Club »
Roland MARION
120, rue des Poussées
88230 Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Téléphone :

Roland MARION 03 29 50 44 87 ou 06 87 51 42 69
Didier HOCQUAUX 06 12 83 04 21

Nicolas COLLOMBIER

Ceinture Marron
Nippon kempo Kyokai
Ceinture Noire 1°D
Nippon kempo Renmei
Instructeur Fédéral Diplômé



Site internet: <http://le.kojiki.club.free.fr>

Après avoir passé l'examen de ceinture noire 1^{er} Dan auprès de l'A.N.K.F. (Association Nippon-Kempo France) Roland MARION Président du club, remet la ceinture noire 1^{er} Dan à Nicolas COLLOMBIER.

Roland MARION et Nicolas COLLOMBIER
Ont obtenu en Juin 2010
Le Diplôme d'Instructeur Fédéral
Spécialisation Nippon-Kempo



De beaux résultats au Kojiki club lors de la « Coupe de l'Est » organisée par le club de Sainte-Marguerite le dimanche 12 Décembre 2010.

C'est à la salle omnisports de Sainte-Marguerite que dix jeunes kempokas et deux adultes du Kojiki montraient leurs connaissances sous le regard de leurs entraîneurs Roland Marion et Didier Hocquaux. Cette compétition se déroulant à la pesée, nous ne mettrons pas les catégories de poids mais juste l'âge des enfants.

Résultats enfants:

1^{er} CUNY Louis 11ans : il n'en est pas à son coup d'essai. Il a fait une prestation honorifique reconnue par l'ensemble du jury. Louis est un garçon très prometteur. Participant aux cours ados, il n'hésite pas à venir 1 heure avant son entraînement afin de servir d'exemple aux plus petits, secondant aussi l'instructeur pour corriger les élèves et visant peut-être de le remplacer un jour.

1^{ère} LUSTEMBERGER Lucie 8 ans. Elle participait à sa première compétition dans une catégorie fille.

2^{me} ANTOINE Benjamin 10 ans dans une catégorie garçons.

3^{me} ANTOINE Mylène 11 ans dans une catégorie filles.

3^{me} MARTIN Mathéo 6ans dans une catégorie garçons. Il participait à sa première compétition.

Non classés : MARTIN Chloé, JOUVENOT Alexandre, BARBE Maxime, TOFFOLO Hugo

Résultats Adultes:

Pour leur première compétition et dans la même catégorie poids lourd:

1^{er} PARIZOT Tony

2^{me} BRIANTAIS Gaëtan

Groupe de retour
de la coupe de l'Est 2010

Avec 7 médailles qui font
le bonheur du club

Le club est formé de
25 adhérents





LES SPORTIFS ET TOUS LES MEMBRES DE L'ASHM



VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNEE 2011



Dès que le terrain le permet, les sportifs de 5 à 12 ans
se retrouveront tous les mercredis de 14h à 16h au stade,
pour reprendre les entraînements autour du ballon rond.

Si tu as entre 6 et 12 ans et que tu aimes le foot,
Viens nous rejoindre!!!!



ASSOCIATION VOSGES-VENDEE

L'association regroupe 48 familles, soit une centaine d'adhérents qui versent une cotisation annuelle de 15 € par famille.

L'assemblée générale s'est tenue le 16 janvier 2011 à Saint Léonard.

Le président, François DIDIERGEORGE a présenté le bilan de l'année écoulée :

- 27 février : dégustation des beignets de carnaval
- 12 au 16 mai : séjour en Vendée placé sous le signe du Patrimoine et de l'Histoire
- 26 septembre : marche
- 23 octobre : loto
- 20 novembre : soirée Beaujolais nouveau
- décembre : commande groupée d'huîtres.

Le bilan financier positif a été approuvé à l'unanimité.

François DIDIERGEORGE, président depuis 25 ans, a décidé de passer la main.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

- Jean-François MARCOT : président
- Lydia CUNY et Nicole STRABACH : vice-présidentes,
- Jacky PIERSON : trésorier,
- Philippe MOUGEL : trésorier adjoint,
- Armelle AUBIN : secrétaire,
- Sophie MONTTOIS : secrétaire adjointe

Jean François MARCOT remercie François DIDIERGEORGE pour son investissement pendant 25 ans et le nomme Président d'Honneur de Vosges-Vendée.

Le temps fort de cette année sera l'accueil de nos amis vendéens du 3 au 6 mars 2011

Thème retenu : Histoire de la guerre 1939-1945.

Autres manifestations prévues :

- 17 avril : marche et repas
- 5 novembre : loto à Plainfaing
- 19 novembre : soirée dansante Beaujolais nouveau et bière de Noël
- décembre : commande d'huîtres

PATRIMOINE ET NATURE

Prochains événements Patrimoine et Nature :

- samedi 29 janvier : soirée rétrospective 2010/beignets de carnaval offerts : réservée aux adhérents de l'association
- vendredi 4 mars à 20h30 : soirée conférence avec la société Philomathique de Saint-Dié sur le thème de la guerre de 30 ans dans la Vallée
- dimanche 1^{er} mai : Troc Plantes



Et bien sûr, marches le dernier dimanche de chaque mois à 9 heures, en horaire d'hiver et 8h30 horaire d'été ; départ Place de la Mairie.

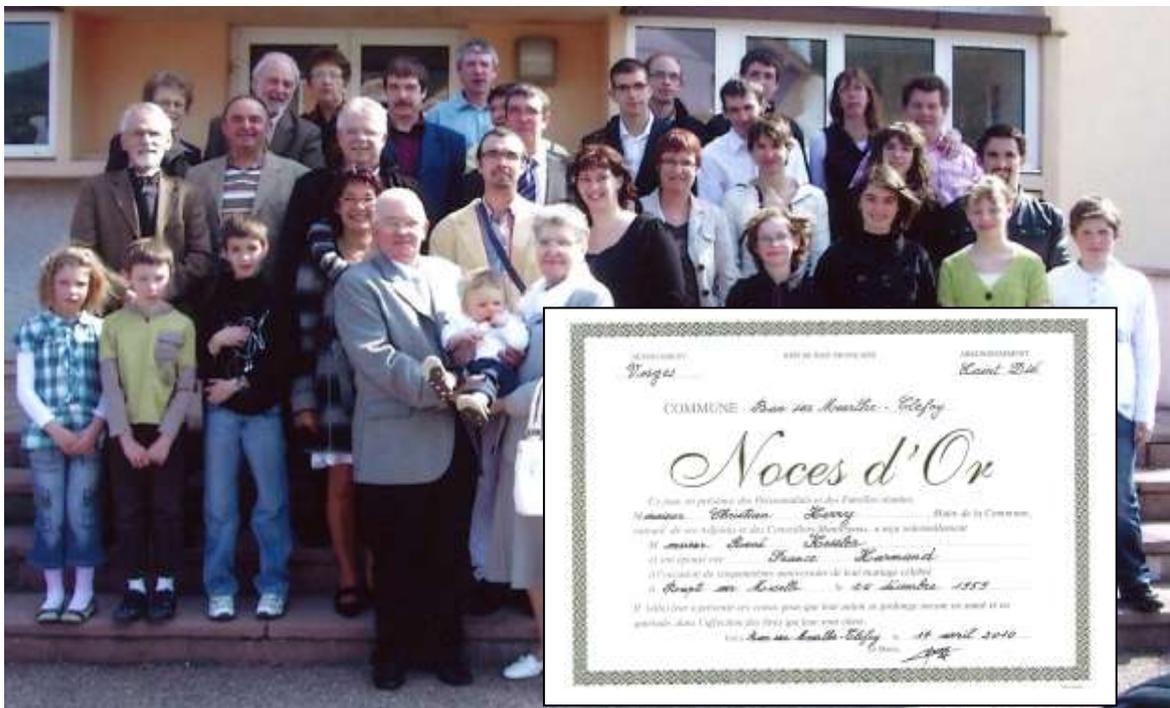


En décembre, l'association participe à la mise en place des sapins garnis de décorations et au printemps au fleurissement du village.

RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS 2010

15 janvier : Vœux du Maire

17 avril : Noces d'or de René et France KESSLER



8 mai : Cérémonies patriotiques au Centre et au Grand Valtin



Week-end de l'ascension : Exposition au Centre et au Grand Valtin dans le cadre de la Semaine des Arts.

24 mai : Journée du Souvenir au Mémorial de Boslimpré.

8 juin : morts pour la France en Indochine

3 juillet : remise des dictionnaires aux enfants scolarisés en CM2 pour leur entrée au collège



20 octobre : A l'occasion de la Semaine bleue, rencontre de nos Anciens à la Salle des Fêtes pour un après-midi « couaroye » avec la participation des élèves de la maison familiale rurale



29 octobre : Accueil des nouveaux habitants et remise des prix « maisons fleuries »

11 novembre : Cérémonie commémorative de l'armistice au Centre et au Grand Valtin

15 décembre : Goûter des plus de 70 ans organisé par le CCAS et la Commune. Remise d'un colis à chacun de nos 125 anciens.